

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017



LE 5 NOVEMBRE 2017



*Municipalité de
Saint-Michel-de-Bellechasse*

LISTE DES CANDIDATURES

POSTE DE MAIRE:

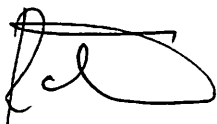
Benoît Lachance	scrutin*
Éric Tessier	scrutin*
Gilles Vézina	scrutin*

POSTES DE CONSEILLER:

# 1	Suzanne Côté	scrutin*
# 1	Yvon Lachance	scrutin*
# 2	Pierre Fournier	scrutin*
# 2	Clermont Lacasse	scrutin*
# 3	François Goyette	scrutin*
# 3	Frédéric Lavigne	scrutin*
# 4	Isabelle Robin	élue
# 5	Éric Blais	scrutin*
# 5	Michèle Legendre	scrutin*
# 6	Michel Clair	scrutin*
# 6	Sylvie Lauzon	scrutin*

*Voir avis du scrutin

Donné à Saint-Michel-de-Bellechasse, le 10 octobre 2017.



Ronald Gonthier
Président d'élection

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE

AVIS PUBLIC DU SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017

Avis public est, par la présente, donné aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale :

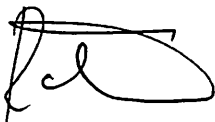
1. Un scrutin sera tenu;
2. Les candidats à cette élection pour les postes ci-après mentionnés sont :

POSTE DE MAIRE

POSTES DE CONSEILLER NOS. 1, 2, 3, 5, 6

3. Un vote par anticipation sera tenu le 29 octobre 2017 de 12 h à 20 h à l'endroit suivant :
CENTRE COMMUNAUTAIRE, 129, Route 132 Est,
sections de vote numéros 1 à 4
4. Les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le 5 novembre 2017 de 10 h à 20 h à l'endroit suivant :
CENTRE COMMUNAUTAIRE, 129, Route 132 Est,
sections de vote numéros 1 à 4
5. Le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :
CENTRE COMMUNAUTAIRE, 129, Route 132 Est,
le 5 novembre 2017 à 21 h

Donné à Saint-Michel-de-Bellechasse, le 10 octobre 2017.



Ronald Gonthier
Président d'élection

Avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité
Saint-Michel-de-Bellechasse

Scrutin du
2017 11 05
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par M. Ronald Gonthier, président d'élection :

→ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2017 11 05
année mois jour *

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

2017 09 01
année mois jour **

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2017 09 01
année mois jour **

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2017 10 25
année mois jour ***

ET → **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous.

1. avoir 18 ans le

2017 11 05
année mois jour *

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

2017 09 01
année mois jour **

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2017 09 01
année mois jour **

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2017 09 01
année mois jour **

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2017 10 25
année mois jour ***

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le

2017 10 25
année mois jour ***

sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

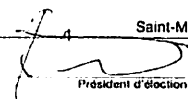
➔ Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Ronald Gonthier Prénom et nom		418 884-2865 Ind. rég. Numéro de téléphone
129, Route 132 Est, Saint-Michel-de-Bellechasse (Québec) Adresse		GOR 3S0 Code postal

Signature

Donné a Saint-Michel-de-Bellechasse le 2017 09 22
Municipalité année mois jour


Président d'élection

* Le jour du scrutin

** Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné

*** Dernier jour fixe par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision

Avis public de la révision de la liste électorale municipale

Municipalité

SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE

Scrutin du

2017 11 05

année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par RONALD GONTHIER, président d'élection, que :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le

2017 10 06

année mois jour

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le

2017 09 01

année mois jour

- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

et

- est soit :
 - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
 - depuis au moins 12 mois, soit :
 - propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
 - occupante unique d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

- copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont

électeurs de la municipalité le

2017 09 01

année mois jour

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :

129, ROUTE 132 EST, ST-MICHEL-DE-BELLECHASSE

Adresse

Jours pour présenter des demandes

Dates :	Heures :
19 octobre 2017	De 19 h À 22 h
23 octobre 2017	De 10 h À 17 h 30
25 octobre 2017	De 14h30 À 17h30

ERRATUM

Signature

Donné à

SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE

2017 10 12

année mois jour

Président d'élection

SM-15 (09-06) [D]

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133

* Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour de la publication de l'avis d'élection.

Pour voter aux élections municipales, VOUS DEVEZ ÊTRE UN ÉLECTEUR ET ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE VOTRE MUNICIPALITÉ.

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités définit les conditions requises pour être un électeur, dont :

- être majeur, soit être âgé d'au moins 18 ans le 5 novembre 2017;
- avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2017;
- ne pas être dans un cas d'incapacité de voter prévu par la loi (sous curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse);
- remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - être, depuis au moins 12 mois, soit après le 1^{er} septembre 2016, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé dans votre municipalité.

IDENTITÉ DE L'ÉLECTEUR LORS DU SCRUTIN

L'ÉLECTEUR DOIT confirmer son identité à visage découvert et en présentant une pièce d'identité avec photo, soit :

- sa carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- son permis de conduire ou son permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- son passeport canadien;
- sa carte d'identité des Forces armées canadiennes;
- son certificat de statut d'Indien.

Il est également permis à un électeur ayant un handicap visuel de voter à l'aide d'un gabarit. Un électeur sourd, malentendant ou muet peut se faire assister d'un interprète pour communiquer avec le personnel du bureau de vote. Un électeur qui déclare être incapable de marquer lui-même son bulletin de vote peut également se faire assister pour exercer son droit de vote.

IMPORTANT

IL FAUT OBLIGATOIREMENT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE POUR POUVOIR EXERCER SON DROIT DE VOTE. VOUS RECEVREZ À CET EFFET UN AVIS DE RAPPEL "ÊTES-VOUS INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?"

BUREAU DE VOTATION 1

RUE PRINCIPALE
ROUTE 281
CHEMIN DE L'ANSE MERCIER
CHEMIN DES CAMPINGS
CHEMIN DU GOLF
RUE LACHANCE
CHEMIN DE LA DESSERTÉ
ENTRÉE 93

BUREAU DE VOTATION 2

CHEMIN DE L'ALCYON
RUE DE L'AMARRAGE
RUE DE L'AMURE
RUE DE L'ANCRAGE
RUE DE L'ARTIMON
CHEMIN DE LA BALISE
RUE BLOUIN
CHEMIN DE LA BOUÉE
CHEMIN DU BEAUPRÉ
RUE DU BRIGANTIN
RUE DE LA BRISE
CHEMIN DE LA CARÈNE
CHEMIN DU CATAMARAN
CHEMIN DU COMPAS
CHEMIN DU CORSAIRE
ENTRÉE 40
ENTRÉE 50
ENTRÉE 66
ENTRÉE 75
CHEMIN DU HAUBAN
CHEMIN DU HUNIER
RUE MARCEAU
CHEMIN DE LA MARINE
RUE MERCIER
CHEMIN DE LA MISAINÉ
CHEMIN DU MISTRAL
CHEMIN DE LA MÂTURE
CHEMIN DU MÉANDRE
CHEMIN DU MÉRIDIE
CHEMIN DE LA PROUE
RUE DES REMPARTS
RUE ST-JOSEPH
CHEMIN DU SEXTANT
CHEMIN DU SILLAGE
CHEMIN DU SONAR
CHEMIN DU TANGON
CHEMIN DU TAQUET
CHEMIN DU TIMON
CHEMIN DE LA TRINQUETTE
CHEMIN DE LA VOILE
CHEMIN DES ÉRABLES
CHEMIN DE L'ÉTAMBOT

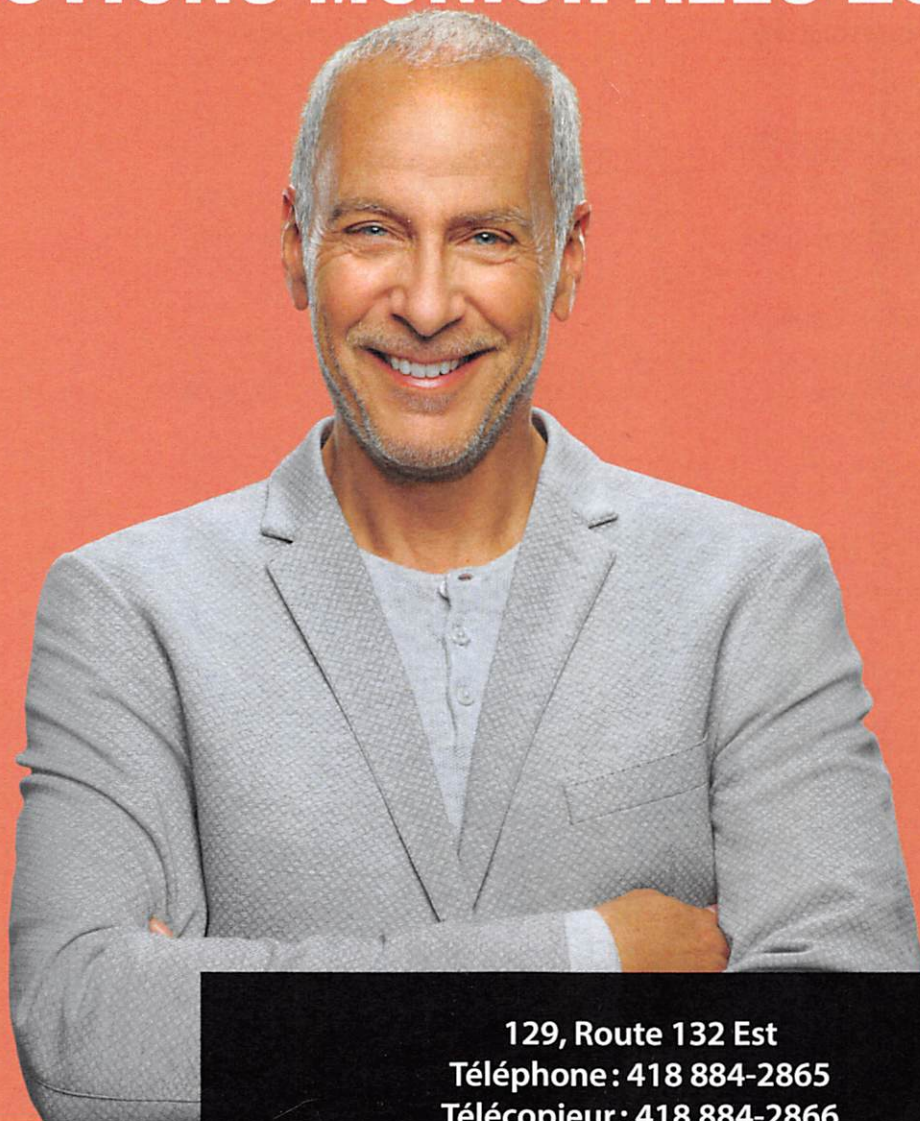
BUREAU DE VOTATION 3

ROUTE 132 EST
ROUTE 132 OUEST
2^E RANG OUEST
3^E RANG EST
3^E RANG OUEST

BUREAU DE VOTATION 4

RUE BOISSONNEAULT
RUE BÉLANGER
RUE DU CABESTAN
RUE DE LA CARAVELLE
AVE. DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
RUE DE LA DÉFENSE
RUE DE LA DÉRIVE
RUE DE GALAIS
AVENUE DE LA GRÈVE
RUE DU HUBLLOT
AVENUE DE L'HÔPITAL
AVENUE DE LA DURANTAYE
RUE LAMONTAGNE
AVENUE LAROCHELLE
RUE LATULIPPE
RUE LÉTOURNEAU
CHEMIN DE LA MER
RUE MORISSET
RUE OUELLET
AVENUE DU PARC
RUE POULIOT
RUE ST-ANDRÉ
AVENUE ST-CHARLES
RUE ST-GEORGES
RUE ST-GÉDÉON
RUE SANTERRE
CHEMIN DU TOURMENTIN
AVENUE DE L'ÉGLISE
RUE DU HAVRE
RUE DU GUINDEAU

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017



129, Route 132 Est
Téléphone : 418 884-2865
Télécopieur : 418 884-2866
info@saintmicheldebellechasse.com



*Municipalité de
Saint-Michel-de-Bellechasse*